

Image not found or type unknown



## balcon en copropriété

Par **mozart34**, le 12/12/2022 à 14:53

Bonjour

je' viens de refaire le garde corps et le plancher en bois de mon balcon privatif comme il est dit dans le règlement de copropriété a ma charge ,mais on vient de s' apercevoir que les poutres en dessous qui soutiennent ces balcons sont pourries ,elles sont fixées sur la façade de l' immeuble a votre avis font elles parties du bati ,étant donné qu' elles ont été posées il y a 30 ans a la construction et est - ce a la copropriété de payer le changement de ces poutres ou a chaque propriétaire

merci d' avance pour votre réponse cdlt

Par **oyster**, le 12/12/2022 à 16:18

Bonjour,

La poutre est considérée comme un partie commune ,ainsi que le garde corps .

Veillez relire votre RC !...

Par **Pierrepauljean**, le 12/12/2022 à 16:48

bonjour

il est urgent que le syndic fasse intervenir un architecte pour le diagnostic de ces balcons

si necessaire, il faudra en interdire l'accès pour des raisons de sécurité

Par **Visiteur**, le 12/12/2022 à 17:01

BJR.

Pour les travaux d'entretien que vous avez faits, c'est bien à vous, de les supporter, car vous devez assurer l'entretien de votre balcon. Par contre, normalement, c'est la copropriété qui doit prendre la charge de la réfection structurelle des balcons, car c'est du gros oeuvre et vous devez trouver votre réponse dans le règlement de copropriété.